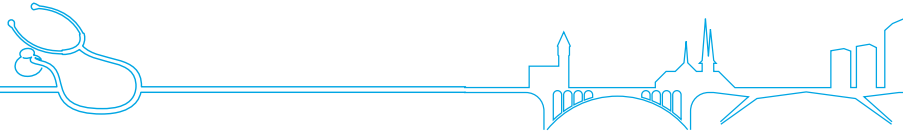




Trousse de Secours

Dans le secteur tertiaire, que doit-elle contenir ?



Le matériel d'une trousse de premiers secours sur les lieux de travail doit être adapté à la nature des risques existants dans l'entreprise, et facilement accessible. Il doit être signalé clairement et durablement par une croix blanche sur un panneau vert de forme carrée ou rectangulaire, encadré de blanc.



Une trousse de secours comporte :

- Des ciseaux à bouts ronds ;
- Des gants jetables ;
- Une couverture de survie en aluminium ;
- Un thermomètre ;
- Des compresses chaudes/froides ou un instant cold pack ;
- Un spray désinfectant ou antiseptique cutané (en dosettes à usage unique) ;
- Un pansement adhésif 5cm x 2.5 cm ;
- Un pansement rapide 50 cm x 6 cm ;
- Des pansements rapides 10 cm x 6 cm ;
- Un sachet de pansements 10cm x12 cm ;
- Un sachet de pansement 8 cm x 10cm ;
- Des compresses stériles 5 x5 cm ;
- Des compresses stériles 7.5 x 7.5 cm ;
- Des compresses non adhérentes ;
- Une bande élastique (bande de gaz) pour blessures cutanées (5m sur 6 cm) ;
- Une écharpe triangulaire en coton 90cm x 90cm x 127 cm ;
- Des épingles de nourrice ;
- Une bande de fixation auto-adhésive (bande de soutien, pansement) ;
- Des poches plastiques réservées aux déchets d'activité de soins ;
- La liste du contenu.



La date de péremption des produits doit être contrôlée régulièrement.

Il est déconseillé de délivrer des médicaments sans prescription médicale afin d'éviter toute erreur d'administration ou tout accident allergique éventuel.

L'utilisation du paracétamol n'est pas toujours anodine et pourrait exposer les salariés à des risques supplémentaires en cas de dépassement des doses.